

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, MUNDI, 24 MARS 1846.

No. 14

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, LE DIMANCHE 21 DÉCEMBRE.

Tant que l'Évangile n'était qu'une parole, c'était la parole la plus belle du monde, un livre unique, un projet sans égal, et voilà tout. Il fallait que l'Évangile, annoncée à toute la terre, devint un droit vivant, la règle fondamentale des relations humaines, et que ceux-là même qui en nieraient la divinité, comme doctrine, en acceptassent le joug comme législation. Or, n'est-ce pas ce que nous voyons? La société catholique, en se répandant et se constituant d'un bout du monde à l'autre, n'a-t-elle pas porté avec elle le droit évangélique? Ne l'a-t-elle pas imposé à tous ses membres dispersés et unis? N'en a-t-elle pas fait le fonds des mœurs générales, en sorte qu'une action païenne, lors même qu'elle ne serait pas réprimée par les lois de chaque pays, est devenue quelque chose d'impossible et qui inspire l'horreur? Il est ainsi, et le règne de l'Évangile, comme droit, est beaucoup plus étendu que le règne de l'Évangile comme idée. Tel qui n'adore pas le Dieu en Jésus-Christ, y révere le sage, et il n'est pas un de ses ennemis qui lui conteste le titre du plus grand des législateurs.

Et, remarquez-le, Messieurs, le droit évangélique n'a pas détruit le droit propre de chaque cité, pas plus que la société catholique n'a détruit la société humaine. Les nations sont demeurées maîtresses de leur sort, conservant chacune leur caractère et tous les attributs du pouvoir; elles sont des lois comme jadis, avec cette seule différence que, nourries de la substance de l'Évangile, affranchies de l'égoïsme antique par un sentiment de bienveillance générale, qui leur est maintenant comme inné, elles ne souillent plus leur code de dispositions indignes d'un cœur chrétien. L'Évangile n'a point passé sur le monde comme un vent violent qui déracine les institutions; il y a été versé avec douceur, comme une eau bienfaisante qui pénètre jusqu'aux sources de la vie, pour les purifier et les rajeunir. Tout ce qui vient de Dieu est toujours marqué d'un double signe; l'unité s'y allie à la vérité, l'universalité à l'individualité, la domination à la liberté. C'est pourquoi l'Évangile, en tirant le genre humain des entraves d'un droit sans largeur, n'a pas attenté à l'existence des nations. Un droit universel pour un empire universel, eût été le rêve d'un homme; Dieu a fait mieux, il a créé une loi commune pour une multitude de peuple séparés par leur origine, leur territoire et leurs institutions. Il leur a laissé la libre disposition d'eux-mêmes, leur disant comme un père à des fils également aimés: Allez, et faites-vous votre sort, croissez et multipliez-vous, décidez de la guerre et de la paix; mais souvenez-vous que vous n'êtes qu'un dans la vérité et la charité.

Cette grande liberté l'issée aux nations a nuï peut-être matériellement à la diffusion du droit évangélique; elle l'a rendu plus difficile à accomplir. Mais qu'importe le point et le temps? L'œuvre de Dieu est jeune encore, elle n'est pas achevée, laissons-lui suivre avec patience la route qu'elle a choisie. Si le soleil de justice n'est pas encore à son midi, s'il n'inonde pas de sa lumière et de sa chaleur tous les enfants des hommes sans exception, c'est leur faute et non la sienne; c'est qu'ils fuient en même temps qu'il avance vers eux. Un jour, il ira plus vite encore; et, comme le flambeau de la nature, en se penchant vers l'horizon, éclaire à la fois l'orient et l'occident, ainsi l'Évangile, arrivé au terme de sa puissance, maître du monde sans l'avoir jamais contraint, remplira de sa gloire et de son équité le passé et l'avenir.

Déjà, Messieurs, tout peuple qui ne se soumet point au droit évangélique est condamné, par la seule force des choses, à la barbarie. Chose incroyable autant que visible! Athènes et Rome, avant Jésus-Christ, sont parvenues à la civilisation; mais depuis que le droit évangélique a été promulgué, tout peuple qui ne l'a point reconnu est demeuré, à l'égard des peuples chrétiens, dans un état d'infériorité qui inspire encore plus de mépris que de compassion. Regardez le musulman: il est postérieur à nous de six siècles; Mahomet avait l'Évangile dans ses mains; il pouvait le copier et il l'a copié en effet. Eh bien! qu'est-ce que le musulman? Que sont devenues, sous sa domination, la Grèce et la Syrie? Où est seulement la culture des champs? Où est l'aspect terrestre de ces contrées qui, avec tant d'autres souvenirs fameux, nous avaient transmis la mémoire de leurs montagnes et de leurs vallées? La terre même n'a pu vivre sous le joug ignoble d'une administration qui n'a pas appris de ses douze cents ans de vie à protéger un épi de blé. Je ne parle pas du reste. Dieu leur a donné les plus beaux pays du monde, après leur avoir donné la postériorité même sur son Evan-

gile, afin de nous révéler par cette exemple aussi proche qu'illustre où tombent les nations qui repoussent l'Évangile promulgué et connu. Et il est facile d'en comprendre la raison. Avant Jésus-Christ, le droit universel et parfait n'existait pour personne: les peuples étaient tous, à cet égard, sur un pied d'égalité; il était donc possible, dans cette misère de commune, qu'un législateur soutenu par des circonstances heureuses de race, de temps et de climat, et surtout par une secrète protection de la Providence, élevât une nation à un certain degré de politesse, d'esprit et de rectitude de mœurs. Mais aujourd'hui que l'Évangile a paru, que le fanal de la protection est allumé devant les yeux de tous, le peuple qui le repousse est nécessairement condamné à des relations d'un ordre inférieur, qui ne lui permettent pas de soutenir la comparaison, et le font végéter, s'il persiste, dans une invincible et honteuse barbarie. L'Évangile a rassemblé en lui toutes les forces civilisatrices, éparses auparavant dans le monde, et quiconque aspire au bien et à la gloire ne peut plus les changer que là. Il était pardonnable, il était même louable à Lyncurgue de consulter l'oracle de Delphes, à Numa de converser avec la nymphe Égérie; mais aujourd'hui l'oracle est à Rome, parce que l'Évangile y est dans son plus haut représentant, et quiconque n'y va pas humblement puiser les inspirations de la souveraine justice, ne bâtera qu'une cité sans bénédiction.

L'Évangile était fait, promulgué, assis, il fallait la défendre, et, après l'universalité, lui assurer l'immutabilité. Ce n'était pas peu de chose que cette nouvelle charge. L'Évangile protège toutes les faiblesses contre toutes les forces, toutes les puretés contre toutes les convoitises, toutes les modesties contre tous les orgueils; il protège l'hysope contre le cèdre, la cabane contre le palais: il devait avoir des ennemis. La racine des mœurs païennes subsiste toujours dans le cœur de l'homme, et toujours elle a des représentants; il existe une tradition du mal comme une tradition du bien, et il est impossible que cette tradition occulte n'arrive pas souvent à la puissance publique. Un empereur voudra répudier sa femme, le droit évangélique le lui défend; un autre en voudra épouser deux, le droit évangélique le lui défend; un troisième convoitera la direction des consciences, le droit évangélique le lui défend. Vous voyez quelles causes perpétuelles d'irritation, quelle guerre sourde et inextinguible du droit païen contre le droit chrétien. Il faut le défendre, mais comment!

Dieu s'y est pris avec une grande profondeur. Il nous a donné le droit évangélique, non sous la forme directe du droit, mais sous la forme du devoir. Il ne nous a pas dit: Voici les libertés; il nous a dit: Voici vos obligations. Cette différence est capitale. Ce n'est pas que le devoir ne renferme le droit, comme le droit renferme le devoir. Je ne puis avoir un devoir à votre égard sans que vous ayez un droit sur moi, et vous ne pouvez être lié par un devoir envers moi, sans que j'aie un droit sur vous. Mais le droit est la face égoïste des relations, tandis que le devoir en est la face généreuse et dévouée, et c'est pourquoi il y a toute la différence du ciel à la terre, du dévouement à l'égoïsme, entre constituer une société sur le devoir ou la constituer sur le droit. Aussi, l'Évangile qui est la naturalisation même de la charité, n'a pas été une déclaration des droits de l'homme, mais une déclaration de ses devoirs. Et de là s'ensuit tout le système de la défense évangélique contre la persécution païenne. Quand Bossuet, parlant d'une manière plus générale de la défense du droit, a voulu en donner la formule dans sa *Politique sacrée*, il a écrit ce mot admirable, que tout le monde connaît: *Il n'y a pas de droit contre le droit*. Cependant, quelque énergique et vraie que soit cette parole, ce n'est pas encore la formule véritablement chrétienne; la formule véritablement chrétienne est celle-ci: *Il n'y a pas de droit contre le devoir*.

Qu'on attaque donc le droit évangélique dans la personne d'un enfant, d'une vierge, d'un vieillard, ils sont tout armés. Le réseau répondra comme Pie VII, de si douce et si bienveillante mémoire: "Sire, je puis bien vous céder mon droit, mais je ne puis pas vous céder mon devoir; je puis bien vous aimer, vous admirer, jusqu'à vous livrer ma vie, mais je ne puis pas vous livrer ma conscience; je puis bien, ô empereur! perdre pour vous toutes choses, mais non pas mon âme, car mon âme c'est l'éternité, et l'éternité c'est plus que Dieu, c'est l'homme et Dieu tout ensemble." Voilà notre défense à tous. Entre nous et les persécuteurs, ce n'est pas le droit qui fait obstacle, mais le devoir, ce n'est pas l'égoïsme, mais le dévouement; le droit est derrière le devoir; caché et couvert par ce bouclier divin.